



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Décision

**Date de publication:** SHAB 06.09.2021

**Numéro de publication:** BH07-0000002488

**Entité de publication**

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

## Décision en vertu de l'article a153b ORC, Effet Bien-Etre Institut de beauté Gerbasi Mélanie

**Organisation concernée:**

Effet Bien-Etre Institut de beauté Gerbasi Mélanie  
CHE-248.678.147  
Chemin des Aulnes  
1967 Bramois

**Contexte:**

L'entreprise individuelle « Effet Bien-Etre Institut de beauté Gerbasi Mélanie » à Sion a été inscrite au Registre du commerce du Valais central en date du 18.04.2012.

Le 28.02.2020, le Registre du commerce du Valais central a été informé par téléphone par la Commune de Sion que la titulaire de l'entreprise individuelle Mélanie Agnès Gerbasi avait définitivement quitté la Suisse pour l'Italie le 31.12.2016.

Le 14.08.2020, le Registre du commerce du Valais central a sommé l'entreprise individuelle au sens de l'article a153a de l'Ordonnance sur le Registre du Commerce. Cette sommation lui a été retournée par La Poste le 18.08.2020 avec la mention « destinataire introuvable à l'adresse indiquée ».

Le 16.11.2020, le Registre du commerce du Valais central a publié une sommation au sens de l'article a153 de l'Ordonnance sur le Registre du Commerce dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce.

Aucun document n'est parvenu au Registre du commerce.

**Décision:**

Conformément à l'article a153b ORC, l'office du Registre du commerce du Valais central décide que l'entreprise individuelle « Effet Bien-Etre Institut de beauté Gerbasi Mélanie » à Sion

- est radiée d'office du registre du commerce
- que l'inscription suivante sera publiée dans la FOSC : son titulaire n'ayant pas régularisé

la situation juridique de son entreprise, l'entreprise individuelle est radiée d'office, conformément aux dispositions de l'article a153b, al.1, lit. a, ORC

**Organe décisionnel:**

Registre du commerce du Valais central  
Place du Midi 30  
Case postale 1176  
1951 Sion

**Remarques juridiques complémentaires:**

La présente décision est susceptible de recours dans les 30 jours suivant sa notification auprès du Tribunal Cantonal du canton du Valais.

**Délai :** 30 jours

**Fin du délai:** 06.10.2021

**Point de contact:**

Tribunal cantonal  
Rue Mathieu-Schiner 1  
Case postale 2203  
1950 Sion 2